



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 17004

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication au sujet de la production cinématographique française. Les productions étrangères, en particulier américaines, connaissent depuis des années un essor important dans notre pays alors même qu'aux Etats-Unis nos films sont rarement doublés, autorisant leur accès à une minorité francophone. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de protéger notre production cinématographique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la puissance du cinéma américain et lui demande quelles mesures il entend prendre pour défendre la production cinématographique française. La production cinématographique française depuis 2001 connaît à nouveau les faveurs du public des salles. Alors qu'au cours de l'année 2000, les films français avaient attiré moins de 50 millions de spectateurs, comme les années précédentes, en 2001, plus de 77 millions ont choisi d'aller voir des films produits en France. En 2002, ils étaient plus de 64 millions. Toutes les enquêtes d'opinion démontrent par ailleurs une réconciliation du public avec l'offre de films français avec pour effet une remontée sensible de la part de marché du film français en salles, qui s'est stabilisée autour de 40 % depuis le début de l'année 2003. De la même manière, le public des films français à l'étranger s'est considérablement élargi en 2001 avec plus de 60 millions de spectateurs, tous pays confondus. C'est afin de conforter et d'amplifier encore ces résultats encourageants pour notre production nationale et d'éviter que cette nouvelle dynamique du cinéma français ne soit fragilisée par les facteurs d'inquiétude sur le financement de l'industrie cinématographique signalés dans plusieurs rapports établis ces derniers mois à la demande du ministère de la culture et de la communication que le Gouvernement a décidé de prendre un certain nombre de mesures visant quatre objectifs majeurs : la pérennisation et la diversification des sources de financement ; la relocalisation des tournages de films en France ; la diversité de la production ; l'intensification de l'exportation. Le détail de ces mesures proposées par le ministre de la culture et de la communication figure dans sa communication en conseil des ministres du 30 avril 2003 et fera l'objet d'une mise en oeuvre pour certaines d'entre elles dès le second semestre 2003. Enfin, la France continuera à défendre son dispositif de soutien au cinéma et, plus largement, la diversité culturelle sur le terrain européen et international.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17004

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3085

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 4986